



## Compte rendu du Comité de programmation LEADER du 20 février 2019, à Vineuil GAL VAL DE LOIRE - CHAMBORD

### Etaient présents :

#### Collège public (4 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christian MARY	
Eliane GENUIT	
Astrid LONQUEU	Jean-François MEZILLE
Michel CONTOUR	

#### Collège privé (7 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Paul BOIRON	
Anne-Marie LLANTA	Marie WACQUEZ
Laurent CERRIER	
Marie-Hélène MILLET	Annette DOIRE
Chantal TROTIGNON	
Maryline THUAULT	Fla FLAMERMONT
Sébastien GRESSE	

**Autres personnes présentes :** Audrey ROUSSELET (Conseil Régional), Alexandra CHERIFI (DDT), Jean-Claude NEGRELLO (CDPNE), Kathleen DREUX, Xavier LAURIERE et Charline URVOY (Pays des Châteaux).

**Etaient excusés :** Gilles CLEMENT, François BREUZIN, Lolita VOISIN, Christophe DEGRUELLE, Anaïs LEMOIGN, Nathalie STINAT-HERON, Jérémy BLAIS

Le comité de programmation est composé de 22 membres titulaires. Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres dont au moins la moitié issue du collège privé. C'est le cas ce jour avec la présence de 11 membres votants dont 7 issus du collège privé.

### Accueil des participants

Michel CONTOUR, Président du GAL Val de Loire – Chambord, accueille les membres du Comité de programmation et présente l'ordre du jour. Après un bref état d'avancement de la programmation, plusieurs pistes de coopération seront proposées avant de passer à la présentation de 4 nouveaux dossiers. Michel CONTOUR précise que l'un des 4 dossiers présentés a reçu un avis défavorable du groupe technique. Le porteur de projet a cependant tenu à venir défendre ses arguments devant le comité de programmation. Le projet sera présenté à la fin de la réunion.

### Etat d'avancement de la programmation

Charline URVOY rappelle le calendrier prévisionnel de l'évaluation à mi-parcours. La phase de collecte des données étant à présent terminée, l'heure est aujourd'hui à la **valorisation du travail réalisé**. Dans ce cadre, une **visite de 3 projets** financés par le programme LEADER sur le Pays des Châteaux est organisée le jeudi 21 février. Les 3 projets sont les suivants : la ressourcerie du Blaisois (Blois) ; l'installation artistique « Le Péliau » aux Ponts d'Arian (Tour-en-Sologne) ; et le parcours LPO du domaine du Croc du Merle (Muides-sur-Loire).

Une restitution complète de l'évaluation sera proposée lors du prochain comité de programmation.

A ce jour, 34 dossiers ont été validés par le comité, pour un montant de 778 596 € de FEADER programmé, soit **60% de la maquette**. Si les 4 nouveaux projets présentés ce soir sont validés, ce montant atteindra 898 596 € (69% de la maquette). Dans cette hypothèse, le taux de consommation de la fiche-action n°1 : « Développer une filière alimentaire courte et/ou locale » serait de 95%.

## Pistes de coopération

### Coopération régionale autour de la mise en place de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Le Pays des Châteaux a engagé des échanges avec 3 autres Pays de la Région Centre Val de Loire : le Pays Castelroussin, le Pays de Bourges et le Pays de Vierzon. Les 4 territoires souhaitent partager leurs expériences respectives en matière de relocalisation de l'alimentation, et contribuer au déploiement de Projets Alimentaires Territoriaux à l'échelle régionale.

Une 1<sup>ère</sup> rencontre a été organisée entre les Présidents des 4 GAL, le 6 février à Vierzon. Cette réunion a permis de préciser les objectifs de la coopération et d'identifier des pistes d'actions à conduire.

Le projet prévoit notamment :

- La constitution de groupes de travail territoriaux : chaque territoire rassemble une vingtaine d'acteurs locaux, publics et privés, en lien avec la thématique alimentaire ;
- L'organisation de 4 rencontres thématiques, sur chacun des territoires
- La réalisation d'un livrable illustré et une restitution collective sous une forme artistique et conviviale

Michel CONTOUR souligne que les premiers échanges avec les autres territoires ont été concluants et augurent une coopération intéressante. Les membres du comité pourront s'impliquer dans le projet, dans le cadre des groupes de travail et/ou en participant aux rencontres thématiques.

### Coopération franco-italienne sur la thématique culturelle

La Compagnie du Hasard, compagnie de théâtre basée à Feings, a sollicité le Pays des Châteaux dans le cadre d'un projet culturel franco-italien. La Compagnie souhaite travailler à une création artistique commune pour 2020 avec une Compagnie italienne de Faenza (région de l'Emilie Romagne), le « Teatro due Mundi ». Celle-ci a déjà pris contact avec un GAL italien, le GAL del Ducato, afin d'évoquer une piste de coopération. Le GAL s'est montré très intéressé pour coopérer avec nous sur un projet autour de la culture et des châteaux.

Nos deux territoires partagent un certain nombre d'enjeux communs, notamment la volonté de conforter une destination touristique, la présence de nombreux châteaux, la valorisation des produits locaux et de la gastronomie locale.

Marie WACQUEZ s'interroge sur le choix de la Compagnie du Hasard de prendre contact avec le Pays des Châteaux et non avec le Pays de la Vallée du Cher, la commune de Feings appartenant au périmètre de ce 2<sup>ème</sup> Pays. Le Pays des Châteaux était déjà en contact avec la Compagnie dans le cadre d'un autre projet européen (« Off the Wall ») sur lequel des crédits régionaux A vos ID du Pays sont sollicités. Dans ce cadre, le sujet de la coopération a été abordé et les premiers échanges engagés.

Une 1<sup>ère</sup> rencontre par Skype est prévue le mardi 26 février prochain.

## Validation au réel de dossiers de demande de subvention

3 dossiers, validés pour accord de principe lors de précédents comités, sont mis au vote pour une validation définitive. Après que les représentants des maîtrises d'ouvrage concernées aient quitté la salle lors de la validation de leur projet, **le comité de programmation vote, à l'unanimité, l'attribution des subventions aux projets listés dans le tableau ci-dessous.**

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût total du projet (en €)	Montant validé pour accord de principe (en €)	Date CP	Montant à valider (en €)
Mise en place d'une Maison de Services au Public (MSAP) itinérante	Communauté de communes Beauce Val de Loire	49 547.41	27 329	21/02/19	<b>24 655.49</b>
Mise en place d'un conservatoire de l'abeille noire de Sologne à Chambord	Conservatoire de l'abeille noire de Sologne	86 525.72	30 000	30/05/18	<b>30 000</b>
Développement du pâturage à l'échelle du territoire d'Agglopolys	Communauté d'agglomération de Blois	95 312.53	30 000	02/10/17	<b>30 000</b>

Charline URVOY informe que la subvention LEADER accordée au Château de Villesavin pour la restauration de son colombier est compromise en raison de l'obtention de financements publics complémentaires de la DRAC. Particulièrement enthousiaste par ce projet, le comité souhaite étudier d'autres possibilités permettant malgré tout d'accompagner le projet avec des fonds LEADER.

## Présentation de dossiers de demande de subvention

Un **groupe technique** a eu lieu le 21 janvier sur les thématiques de l'alimentation et de la transition énergétique. Les 4 projets identifiés à cette occasion sont présentés ce soir au vote pour accord de principe.

### Création d'une épicerie associative à Candé-sur-Beuvron

Stéphane LEDOUX, Maire de la commune de Candé-sur-Beuvron, présente le projet. Il est accompagné du Président et du trésorier de **l'association Cand'épicerie**.

Fermée depuis le printemps 2018, l'épicerie de Candé a connu plusieurs repreneurs successifs qui ne sont pas parvenus à vivre décemment de leur activité. Face à ce constat, la commune a exploré d'autres solutions dont l'épicerie associative. Une réunion publique d'information, réunissant près de 120 personnes, a conforté la commune dans son choix. Le 21 décembre 2018, une association est donc créée. Elle regroupe aujourd'hui **50 bénévoles** et **16 membres dans son conseil d'administration**, aux compétences multiples.

L'épicerie proposera avant tout des **produits bio, locaux et vrac**, afin de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs.

**Une subvention de 30 000 €** est sollicitée auprès des fonds LEADER sur le fonctionnement, en complément de crédits régionaux par l'intermédiaire du Cap Asso.

Les échanges ont permis d'évoquer les points suivants :

- Sur l'espace convivialité prévu : le Président de l'association, Monsieur BERTHIAS, précise que l'objectif est de faire de cette épicerie autre chose qu'un simple lieu de vente. Il s'agit de créer un lieu d'échange et de convivialité sur la commune.
- L'association prévoit l'acquisition d'un véhicule électrique afin de pallier aux problèmes logistiques que rencontrent certains producteurs pour livrer de petites quantités de légumes
- L'objectif de l'association est de fonctionner sans subventions publiques après 3 ans d'activité
- Le Comité confirme que les habitants sont demandeurs de ce genre de commerce en milieu rural mais que beaucoup d'entre eux continuent cependant à faire leurs courses en grande surface. Il s'agit d'un risque à

prendre en compte. M. BERTHIAS souligne que la plus-value de l'épicerie sera justement sa dimension associative et conviviale. L'épicerie proposera également des services annexes (relais colis, gaz...) et pourra profiter du dynamisme de la boulangerie attenante.

- Une souscription de 3 800 € a été collectée auprès des habitants, avec un apport moyen de 25€. Le comité salue l'implication de la population communale sur le projet et l'investissement de l'association qui apporte 25 000 € d'autofinancement au démarrage.
- L'ouverture de l'épicerie est prévue au 1<sup>er</sup> mai 2019

Le projet a obtenu le 21 janvier 2019 un avis favorable du groupe technique et une note de 20/24. Le comité de programmation souligne une nouvelle fois l'intérêt d'un tel projet, porté par un maître d'ouvrage dynamique et impliqué, et qui répond à une vraie demande des citoyens de changer leur mode de consommation alimentaire. Ce projet pourra constituer un bel exemple pour d'autres communes rurales du territoire et d'ailleurs.

A l'unanimité, **le comité vote pour accord de principe, l'attribution d'une subvention de 30 000 € au projet.**

### **Expérimenter une stratégie alimentaire partagée par l'approche paysage**

Le projet est présenté par Xavier LAURIERE, Directeur du Pays des Châteaux. Il rappelle que depuis le Comice agricole de 2008, les élus du Blaisois ont pris conscience de la nécessité de soutenir les filières alimentaires locales et de préserver le foncier agricole. Pour aller plus loin en ce sens, le Pays des Châteaux s'est engagé en 2018 dans une **démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, label national qui vise à structurer les filières alimentaires pour relocaliser le plus possible l'alimentation.

Le projet présenté comprend 3 volets :

- La création d'un **Conseil local de l'alimentation**, à l'échelle du Pays des Châteaux, animé pendant 1 an par un chargé de mission dédié
- Un **partenariat avec l'Ecole du Paysage de Blois**, dans le cadre d'un atelier Grand Paysage. Il s'agira de réaliser un travail prospectif autour de la question alimentaire : quels paysages reflèteront demain notre alimentation ?
- Un **appui méthodologique par l'association IUFN** (International Urban Food Network), pour mobiliser efficacement les acteurs locaux

Le Pays des Châteaux est lauréat de l'appel à projets national du Programme National pour l'Alimentation (PNA). Dans ce cadre, il bénéficiera d'une subvention de 50 000 € du Ministère pour mener à bien ce projet. Une **subvention de 30 000 €** est sollicitée en complément auprès des fonds LEADER.

Les échanges ont permis d'évoquer les points suivants :

- Le Pays des Châteaux a déjà identifié la future animatrice du Conseil local, qui a travaillé l'été dernier sur le diagnostic alimentaire et agricole du territoire, lors d'un stage de 6 mois. Elle termine aujourd'hui son Master 2 Gestion des territoires et développement local.
- Ce projet entre en synergie avec d'autres initiatives sur le territoire, notamment le projet de coopération régionale sur l'alimentation. Le Pays a également été sollicité pour intervenir le 18 mars lors d'une demi-journée d'échanges organisée par Inpact Centre autour des PAT, avec un zoom sur la restauration collective.

Le projet a obtenu le 21 janvier dernier un avis favorable du groupe technique et une note de 21.3/24. Le comité de programmation réitère son intérêt pour le projet, qui conforte le Pays des Châteaux en tant que territoire pilote en la matière, et **vote, à l'unanimité et pour accord de principe, le montant de la subvention sollicitée.**

### **Animation du dispositif de Conseil en Energie Partagé et du Contrat d'Objectif Territorial (COT)**

Xavier LAURIERE présente le projet. Celui-ci est né de la candidature du Pays des Châteaux au **dispositif Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables (COT EnR)** de l'ADEME pour la période 2018-2020. Ce dispositif

permet de **financer à 45% des projets de production de chaleur thermique renouvelable** en bois énergie, solaire thermique et géothermie. Les projets peuvent être portés par une collectivité, une association ou une entreprise. L'animation du dispositif est confiée au **Conseiller en Energie Partagé (CEP)** recruté par le Pays des Châteaux.

Il est prévu de consacrer davantage de temps agent du CEP en 2019 à l'identification et l'accompagnement de projets d'installation de chaleur thermique renouvelable.

La subvention LEADER sollicitée – **30 000 € sur 2 ans** – permet de financer à près de 90% l'animation de ces deux dispositifs – COT et CEP, en complément de crédits de l'ADEME.

Les échanges ont permis d'aborder les points suivants :

- Il n'y a aucune limite de crédits. Et toute structure privée peut bénéficier de ce dispositif, à condition d'avoir un numéro SIRET.
- La diffusion de l'information est l'un des principaux enjeux à relever. Le Pays des Châteaux envisage de cibler les installateurs de chaleur renouvelable. Le comité de programmation peut lui-même se faire le relais d'un tel dispositif. Il est également conseillé de cibler les branches professionnelles (l'UMIH pour la restauration/hébergement par exemple).
- Le comité en profite pour souligner la difficulté de toucher le grand public lorsqu'il s'agit de communiquer sur les fonds européens. Ces dispositifs restent encore trop méconnus, notamment auprès des jeunes.

Le projet a obtenu le 21 janvier dernier un avis favorable du groupe technique et une note de 21.3/24. Le comité de programmation réitère son intérêt pour le projet et **vote, à l'unanimité, le montant de la subvention sollicitée.**

## **Les « domaines potagers » / Château Laborde Saint-Martin**

Michel CONTOUR rappelle l'historique du projet et les raisons qui ont conduit le groupe technique à émettre un avis défavorable au projet. Avaient notamment été soulignés :

- La crainte d'une distorsion de concurrence entre les candidats à l'installation en maraîchage sur le territoire ;
- Le manque de clarté dans l'articulation des différentes structures qui gravitent autour du projet (plateforme de formation, association départementale, entreprise)
- Le caractère encore trop individuel du projet, qui mériterait d'être prolongé par un volet touristique plus développé et une plus grande ouverture au public ;
- Le refus du Conseil Régional sur l'attribution d'une subvention A vos ID au projet.

Après une 1<sup>ère</sup> présentation en groupe technique en octobre 2018, suivie d'une réunion de travail avec les partenaires techniques locaux en novembre, le projet a été présenté une nouvelle fois en groupe technique le 21 janvier 2019 et obtenu un avis défavorable. Le porteur de projet a cependant souhaité défendre ses arguments devant le comité de programmation.

Nicolas LEPISSIER rappelle l'objectif de son projet de parvenir à améliorer la consommation alimentaire, grâce à la permaculture. Le projet consiste à créer un potager en permaculture sur le domaine du Château Laborde Saint-Martin, à Candé-sur-Beuvron. Constatant les difficultés que rencontrent les maraîchers pour vivre de leur métier, il s'agit de proposer un projet global **associant production maraîchère, formation et visites.**

L'objectif est de sensibiliser à l'intérêt de la permaculture, en proposant des formations aux entreprises, dans le cadre de la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale). M. LEPISSIER cite les exemples de la ferme de Sainte-Marthe et du Bec-Hellouin, qui proposent également des formations.

L'enjeu est de faire de ce potager un **prototype**, de devenir le 1<sup>er</sup> lieu de formation à la permaculture sur le département.

Nicolas LEPISSIER regrette que la dimension trop transversale de son projet ne lui permette pas de rentrer dans toutes les cases et ait été mal perçue par le groupe technique. Il souligne que si le projet est amené à s'autofinancer au bout de quelques années, il nécessite des fonds pour son amorçage.

Les échanges ont permis d'évoquer les points suivants :

- Le comité s'interroge sur le volet formation proposé : qui formera le maraîcher ? Comment trouver un profil hybride qui aura les compétences et le temps de produire, vendre, former et faire visiter le potager ?
- Le comité souligne que la permaculture est tout autant une philosophie qu'une technique. Nicolas LEPISSIER précise qu'il est accompagné sur ce volet par Emmanuel de BETTIGNIES, conseiller en permaculture.
- Une association, « Les domaines potagers », a été créée pour porter le projet à l'échelle départementale. Elle a pour but d'aider à la création des potagers sur différents domaines partenaires, par du coaching, un éventuel prêt et de l'achat de matériel. Deux autres châteaux se sont déjà montrés intéressés. Une entreprise sera créée à l'échelle de chaque domaine, pour porter le projet de potager.
- Xavier LAURIERE interroge Nicolas LEPISSIER sur la sollicitation du dispositif Cap Développement Tourisme et Loisirs de la Région, qui lui avait été conseillé. Il répond que cette piste n'a pas encore été étudiée. Il devrait en revanche obtenir une aide du Conseil départemental.
- M. LEPISSIER reconnaît que son projet pourrait voir le jour sans fonds LEADER. Il ajoute cependant que l'obtention d'une subvention européenne comporte un effet levier auprès des financeurs privés sollicités, et contribuera à le faire davantage connaître auprès du plus grand nombre.

Le projet a obtenu le 21 janvier un avis défavorable du groupe technique et une note de 11/24. Le comité souligne l'intérêt d'un tel projet sur le territoire, mais reste peu convaincu par les arguments présentés. Les partenariats autour du projet et son portage apparaissent encore peu clairs. Le comité souligne un besoin de maturation : équilibre économique, mise en réseau des acteurs, dimension touristique... Enfin, la subvention LEADER revêt un effet levier limité sur un tel projet, qui pourra voir le jour sans financement public.

En conséquence, le comité de programmation décide de ne pas accompagner financièrement le projet.

## Agenda

- o **29-30 Avril 2019** : Séminaire européen de la coopération LEADER, organisé à Lille par l'association LEADER France (*ouvert à tous, membres du comité de programmation, porteurs de projets intéressés par la coopération...*)
- o **Fin Avril** (date à définir) : Groupe de travail sur la coopération LEADER et groupe technique sur les thématiques alimentation / tourisme
- o **Mercredi 15 mai** (18h) : Comité de programmation et restitution de l'évaluation à mi-parcours

L'ordre du jour étant épuisé, Michel CONTOUR remercie les participants et lève la séance.



**Michel CONTOUR**

Président du GAL Val de Loire -  
Chambord